

**ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LA
PLACE DU COMMUNAL - VIDE GRENIERS**

AR_055_2026

VIDE GRENIERS - DIMANCHE 26 JUILLET 2026

Le Maire de la Commune de CABRERETS (Lot)

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu la demande formulée par Mme Janick SOULT, Présidente du Foyer Rural « Villages en CheMain,

Considérant la manifestation « **Vide greniers** » organisée par le Foyer Rural « Villages en CheMain » qui aura lieu le **dimanche 26 juillet 2026**, sur la Commune,

Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation, du matériel nécessaire au bon déroulement doit être installé sur la place du communal,

Considérant que différentes manifestations doivent se dérouler sur la place du communal, il convient de réglementer la circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs sur la place du communal, afin d'éviter des accidents et des encombrements qui pourraient s'y produire,

ARRÊTE :

Article 1 - La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, Cyclomoteurs sont rigoureusement interdits sur la place du communal dans son intégralité

DU SAMEDI 25 JUILLET 2026 – 23H30

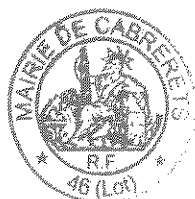
AU DIMANCHE 26 JUILLET 2026 – 20H00

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée de la manifestation.

Article 2 - La signalétique correspondante sera mise en place par les organisateurs.

Article 3 - La Maire de la Commune de Cabrerets, la Responsable de la manifestation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Cabrerets, le 02.07.2026



Le Maire,
Agnès DELPECH

Pour le Maire,
L'adjoint délégué